

 **DURÉE**
1/2 journée (3h30)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
CDG88

Atelier - Mise à jour du DU - FSST21



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- (-) Comprendre les obligations légales relatives au Document Unique (DU).
- (-) Identifier les risques professionnels dans le cadre de la collectivité.
- (-) Mettre à jour ou élaborer un Document Unique adapté à sa collectivité, avec l'accompagnement d'un agent du CDG.
- (-) Maîtriser les outils nécessaires à la mise à jour et au suivi du DU.



PUBLIC VISÉ

Agents en charge de la prévention dans les collectivités



PRÉREQUIS

Connaître les bases de la gestion des risques professionnels dans la fonction publique territoriale.



CONTENU

Introduction :

- Rappel des obligations légales en matière de Document Unique.
- Présentation des objectifs et des étapes de MAJ du DU

Partie 1 : Identification des risques professionnels

- Définition et classification des risques
- Analyse des spécificités de la collectivité

Partie 2 : Mise à jour ou création du DU

- Utilisation d'outils pratiques pour établir le DU
- Élaboration du DU en temps réel, sous la supervision d'un agent du CDG

Partie 3 : Suivi et MAJ régulière du DU

- Bonnes pratiques et conseil pour une gestion efficace



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Présentation interactive et illustrée sur les risques professionnels.
Cas pratiques basés sur les situations rencontrées dans les collectivités.
Accompagnement individuel pour chaque participant lors de l'élaboration du DU.

Moyens techniques :

Salle équipée d'un tableau interactif et d'un ordinateur.
PC mis à disposition de l'apprenant sauf si demande particulière

ATTENTION : Prévoir codes AGIRHE

Moyens d'encadrement :

Formation encadrée par un agent prévention spécialisé du CDG.
Assistance et conseils personnalisés pendant toute la durée de l'atelier.

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Questionnaire à chaud pour évaluer la satisfaction et la compréhension des apprenants.

Évaluation et certification le cas échéant :

Évaluation des connaissances à travers une mise en situation pratique :
finalisation du DU



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

Groupe 1 : Agents des collectivités de 1 à 5 agents

Groupe 2 : Agents des collectivités de plus de 5 agents